

APPENDICE

ÉCHANGE DE NOTES AU SUJET DES FORCES NAVALES DES ÉTATS-UNIS SUR LES GRANDS LACS

N° 178

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a l'honneur de se référer au traité de Rush-Bagot de 1817, qui sert à guider le Canada et les États-Unis dans les questions relatives aux forces navales sur les Grands lacs.

L'ambassadeur désire déclarer que la marine des États-Unis, à l'occasion des cérémonies d'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent, et de la Foire internationale de Chicago qui aura lieu en juillet 1959, a proposé que sa Huitième escadrille amphibie (PHIBRON 8), accompagnée de fusiliers marins, se livre à des débarquements d'attaque dans la région des Grands lacs, à des fins de démonstration et d'exercice. Ce projet porte le nom d'"Operation Inland Sea". Le lieu du débarquement proposé n'a pas encore été déterminé.

L'Ambassadeur est autorisé à inviter la Marine royale canadienne à participer à cette opération, afin d'en faire un exercice commun canado-américain, et à exprimer l'espoir que le gouvernement canadien, d'accord avec avec le gouvernement des États-Unis, ne jugera pas cet exercice incompatible avec l'objet du traité de Rush-Bagot de 1817.

L'ambassadeur saurait gré au gouvernement canadien d'étudier la présente proposition.

Ambassade des États-Unis d'Amérique,
Ottawa, le 13 février 1959.

N° 207

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique a l'honneur de présenter ses compliments au Secrétaire d'État aux Affaires étrangères en se référant à sa propre note n° 178 en date du 13 février 1959, relative à la proposition de la marine des États-Unis tendant à ce que son escadre amphibie n° 8 (PHIBRON 8) portant des fusiliers marins, procède à des démonstrations de débarquement d'attaque et à des exercices d'entraînement dans la région des Grands lacs.

L'ambassadeur tient à signaler qu'en rapport avec ce projet auquel on a donné la désignation *Operation Inland Sea*, la marine des États-Unis se propose d'envoyer cet été un détachement composé d'environ 28 navires, y compris le croiseur lourd MACON, faire dans la région des Grands lacs, une croisière comportant escale à 24 ports américains. Cette croisière, qui commencerait bientôt après le 26 juin, se poursuivrait jusqu'au 27 juillet. Certains des navires en question participeraient à la démonstration amphibie mentionnée plus haut. Le commandant du détachement serait le contre-amiral

E. B. Taylor, commandant de la flotte de destroyers de l'Atlantique. Le détachement se composerait de deux escadres de destroyers, d'une escadre amphibie, de quatre sous-marins, du croiseur lourd MACON et de la frégate MITSCHER (DL-2).

L'ambassadeur serait très heureux si le gouvernement canadien voyait la possibilité de convenir, d'ici peu, avec le gouvernement des États-Unis, que cette croisière de bons rapports ne serait pas contraire à l'esprit du traité Rush-Bagot de 1817. Au cas où le gouvernement canadien partagerait cet avis, la marine des États-Unis se proposerait de publier à bref délai un communiqué de presse en ce sens.

Ambassade des États-Unis d'Amérique,
Ottawa, le 9 mars 1959.

N° 68

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer aux Notes de l'Ambassadeur n° 178, du 13 février 1959, et n° 207, du 9 mars 1959, concernant l'accord Rush-Bagot de 1817 et invitant les unités navales du Canada à participer à certains exercices que projette la Marine des États-Unis dans les eaux des Grands lacs.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures note qu'il est proposé que 28 navires de la Marine des États-Unis accomplissent une croisière de bonne entente dans les ports lacustres des États-Unis, ainsi que des démonstrations et des exercices de débarquement et d'attaque dans les eaux américaines des Grands lacs.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a le plaisir d'informer l'Ambassadeur que le Gouvernement du Canada partage l'avis du Gouvernement des États-Unis que les déplacements requis pour ces opérations projetées ne seraient pas contraires à l'esprit de l'accord Rush-Bagot de 1817, dont l'application et l'interprétation sont élaborées de façon plus complète dans des Notes à cet égard qui ont été échangées entre les Gouvernements du Canada et des États-Unis le 18 novembre 1946 et le 5 décembre 1946, respectivement.

On peut s'attendre à une nouvelle communication au sujet de l'invitation que renfermait la Note n° 178 communiquée par l'Ambassadeur le 13 février en vue de la participation des unités navales du Canada aux exercices projetés.

Ottawa, le 14 mars 1959.

Remise à M. Carlson le 20 mars 1959.

S.E.S.